



Tranche Nature

Bulletin d'information n°23 de l'APELT
Janvier 2024

Sommaire :

1/ Editorial – 2/ Surexploitation du sable – 3/Comment l'océan joue avec le sable et les rochers dans un quartier de la Tranche – 4/Aux écolos qui continuent à fumer – 5/6 Un autre regard sur nos poubelles s'impose - Quoi de neuf à l'ADEV ?

Editorial

« Poursuivez vos efforts ».

C'est l'avis d'un professeur ou du conseil de classe que l'on trouve habituellement dans le bulletin d'un élève qui n'a pas de résultats très brillants mais qui se donne de la peine pour progresser.

Les témoignages persévérants des climatologues et les dégâts liés au changement climatique qui deviennent tangibles font que ceux qui nient franchement la gravité de la situation sont de plus en plus marginalisés. De même la prise de conscience de nos responsabilités vis à vis du reste du monde vivant et de la manière dont nous contribuons, souvent par inadvertance, à la dégradation des écosystèmes dont nous dépendons fait son chemin.

Même si les médias nous assomment avec des projections déprimantes, plutôt que de pleurer sur ce qui est déjà perdu, il est plus efficace de se tourner vers ce qui peut être préservé et de se persuader que si des efforts sont faits cela paiera. Les experts du GIEC répètent bien que chaque 1/10^{ème} de degré compte et que s'adapter au réchauffement climatique sera d'autant plus facile qu'il sera limité.

Plutôt que de perpétuer notre course à la consommation, **nous devons diminuer les flux de matières pour une forme de sobriété qui ne soit pas une privation mais un ajustement de nos besoins.** Ce n'est pas gagné; l'histoire montre que les « transitions » énergétiques par exemple n'ont pas permis de remplacer les « anciennes énergies » par les « nouvelles » et, pour l'instant, les énergies renouvelables ne se substituent pas aux énergies fossiles mais s'y ajoutent. Nous ferions alors fausse route?

Il y a le territoire que nous habitons et les territoires, parfois lointains, dont nous dépendons : nous avons rarement une connaissance complète des conditions physiques, économiques et sociales de la production des biens et services que nous consommons et du devenir de nos déchets. **Interrogeons-nous lors de nos achats; leurs implications sont souvent bien plus lourdes que ce que nous pouvons imaginer.**

Nous ne devons pas non plus désespérer de l'action de ceux qui nous gouvernent. En France, souvent pour suivre des initiatives de l'Union européenne, des campagnes de communication, des règlements, des plans pluriannuels sont mis en place pour atténuer le changement climatique, limiter l'effondrement du vivant, restaurer la nature. Si des mesures affectent souvent les intérêts ou la situation de certains acteurs, des compromis doivent être négociés; **les changements doivent être rendus désirables pour être acceptés.**

Les COP sous l'égide de l'ONU peuvent sembler décevantes mais une conscience planétaire s'éveille, ce qui demande du temps et de la persévérance. Si l'anthropocène est un temps où l'action humaine est devenue une force tellurique aussi puissante que l'érosion ou le volcanisme, chaque individu sur Terre est concerné : l'idée doit se partager. L'exemplarité, l'engagement, l'éducation y contribueront plus sûrement qu'une radicalité conduisant à des ruptures dans les sociétés.

« Ne vous découragez pas » pourrait être un autre avis du conseil de classe.

Marc RIVALLAND

Association pour la Protection de l'Environnement à La Tranche Sur Mer

Siège social : Mairie de La Tranche Sur Mer – Association à but non lucratif régie par la loi du 1^{er} juillet 1901.

Affiliée à l'ADEV (Association de Défense de l'Environnement en Vendée), association agréée « Environnement »

Correspondance : S/C M. Marc RIVALLAND, 33 rue du Pré ce la cure, 85360 La Tranche sur Mer

Surexploitation du sable

Pour répondre à une demande de plus en plus forte, les industriels extraient du sable marin par milliards de tonnes. **Juste après l'eau, il constitue la seconde ressource naturelle exploitée par l'homme.**

Pour l'essentiel il est utilisé pour la construction des bâtiments et des routes mais aussi pour la fabrication du verre, des ordinateurs, des voitures et des cosmétiques. L'explosion des besoins implique des extractions massives, principalement en mer ou à proximité parce que pour être rentables, les sites d'extraction doivent être proches de la consommation de sable. Or les littoraux sont très convoités et les constructions s'y multiplient.

La course effrénée au sable fait subir une pression supplémentaire aux écosystèmes déjà fragilisés par le changement climatique. Elle a aussi des conséquences économiques et humaines : l'extraction de sable en appauvrissant les sols et/ou en rognant sur les plages affecte les secteurs de l'agriculture et du tourisme.

Les réserves de sable ne sont pas infinies. Chaque grain compte désormais. Alors

- pourquoi construire des maisons de plus en plus grandes ?
- à quoi bon multiplier les kilomètres d'autoroute sachant qu'un seul kilomètre nécessite 30.000 tonnes de sable ? Combien de terres agricoles sacrifiées, de sols artificialisés pour gagner quelques minutes sur un trajet ? etc.

L'épuisement des ressources doit inciter à plus de sobriété, pourtant les Pouvoirs Publics continuent de l'ignorer. Les exemples sont hélas nombreux. Près de chez nous, par exemple à St Colomban, en Loire Atlantique, les élus ont approuvé, sans état d'âme, l'extension de la carrière de sable. Une fuite en avant alors que des matériaux alternatifs se développent et que les rapports des scientifiques insistent sur la nécessité absolue de réduire la consommation de sable en privilégiant la rénovation des bâtiments existants et en recyclant les déchets de constructions.

Encore une fois les actions vertueuses viennent souvent de la société civile. Citons en Vendée :

- **L'association RUPTUR**, créée en 2018 par 17 chefs d'entreprise bien décidés à faire évoluer les pratiques de gestion de chantiers et atteindre un objectif « 0 déchet ».
- **La MATERIAUTHEQUE** née dans la Communauté de Communes de MORTAGNE/SEVRE a vocation à récupérer tous types de matériaux dans l'objectif de les recycler et de leur donner une nouvelle vie. Ils sont ensuite remis dans le circuit de distribution au sein d'une boutique solidaire.
- **G TRI** à NALLIERS, se lance dans le tri et le recyclage de déchets de chantiers et la revalorisation des gravats.

Le secteur du bâtiment produit, chaque année, en France, 240 millions de tonnes de déchets. Leur revalorisation permettrait d'économiser d'énormes quantités de ressources. Cela vaut vraiment la peine de s'y atteler !

Les jeunes ne sont pas en reste pour militer contre la « légèreté » des décideurs. Il y a quelques jours, Ouest-France a relaté l'action de Noé, 18 ans. Il a fondé le collectif « **à bas le béton** » et s'oppose, avec des habitants de sa commune, au sacrifice d'un site équivalant à 60 terrains de foots pour construire 3 immenses plateformes logistiques dont l'utilité n'est pas démontrée. Un recours en justice a permis de bloquer le projet.

La recherche avance : de nouveaux matériaux de construction sont élaborés à partir de coquilles de fruits de mer. Un débouché formidable quand on sait que chaque année 250.000 tonnes de déchets coquillés sont générés en France !

Il y a, à la déchetterie de la Tranche, des bacs de récupération de coquilles. Vous pouvez contribuer à les remplir. N'oubliez pas, chaque geste compte !

Martine BRETONNET

Comment l'océan joue avec le sable dans un quartier de la Tranche sur Mer

Voici, en quelques photos, la démonstration des phénomènes d'érosion et d'accrétion qui peuvent s'exercer en quelques jours :

1^{er} lieu, la descente à bateaux, accès 46, (Parc des Jards)



12 novembre
Tout va bien



15 novembre
Après un fort vent du sud
60cm entre la partie supérieure et le sable



17 novembre
Retour à la normale



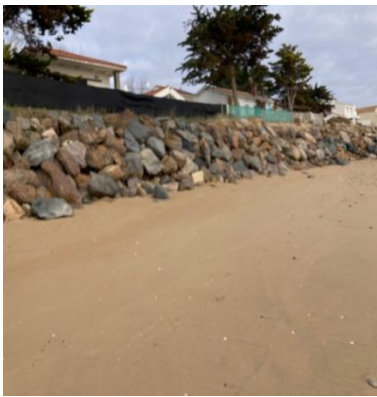
15 décembre
Retour au **15 novembre**



17 décembre : le béton n'apprécie pas ce mouvement de yoyo



2^{ème} lieu, l'enrochement réalisé il y a quelques années entre les accès 46 et 49



Dépression du 15 novembre : travail de sape sur l'enrochement entre 47 et 49 pourtant renforcé par du béton. L'accès 48 est impraticable.



Le **15/11** les rochers arrachés par les vagues échouent sur l'estran, le **18/11**, le sable commence à les recouvrir, **début décembre**, ils ont disparu pour réapparaître le **13** et disparaître à nouveau le **17 décembre**.

Ce reportage photos est le résultat d'une simple observation, durant quelques semaines, de la dynamique du littoral à un endroit qui n'est d'ailleurs pas le plus exposé de notre commune. Ces mouvements d'allers-retours de sédiments aussi rapides m'ont semblé un exemple intéressant de la grande variabilité du trait de côte.

Anne CALAIS

A l'attention des écolos qui continuent à fumer...

Les fumeurs sont bien informés des effets dévastateurs du tabac sur leur santé, mais il n'est pas inutile de leur rappeler l'empreinte globale de l'industrie du tabac sur l'environnement. **Les 6 000 milliards de cigarettes produites chaque année influencent le changement climatique, la pollution de l'eau et l'acidification des sols.**

Quelles pressions la cigarette exerce-t-elle sur les ressources naturelles et les écosystèmes ?

La culture du tabac utilise beaucoup d'énergie, elle nécessite une utilisation substantielle des terres et de l'eau, des pesticides, du carburant et un recours massif à la déforestation. Au cours de sa vie, une personne qui fume un paquet par jour pendant 50 ans épuise à elle seule 1,4 millions de litres d'eau !

La cigarette est responsable de 0,2% des émissions totales de gaz à effet de serre dans le monde, sans compter tous les incendies provoqués par des mégots.

90% de la production totale de tabac est concentrée dans les pays en développement alors que la majorité de la consommation a lieu dans les pays riches. **Le travail des enfants est aussi un problème majeur dans la production du tabac.**

Les fumeurs des pays développés brûlent, dans tous les sens du terme, les ressources des pays les plus pauvres.

Si tous ces arguments ne suffisent pas à vous donner l'envie d'arrêter de fumer, Jean-Pierre, membre actif de notre association, vous propose de réduire votre empreinte grâce à une solution « chic et sexy ». N'hésitez pas à la partager avec les fumeurs de votre entourage :

**Pour en finir avec les filtres à usage unique,
Demandons l'interdiction des bouts filtres sur les cigarettes
Et remettons en usage la pipe et le porte-cigarette !**



En novembre dernier, l'ex Ministre de la santé, Aurélien ROUSSEAU a proposé une première mesure emblématique dans le cadre de son programme de lutte contre le tabac : « **Généraliser l'espace sans tabac à toutes les plages et parcs publics, et à proximité des établissements scolaires** »

Des municipalités, Les Sables d'Olonne par exemple, ont déjà pris des arrêtés en ce sens. Cela pourrait donc devenir la norme avant la fin du premier trimestre 2024. A moins que Catherine VAUTRIN, nouvellement nommée, ne revienne sur cette décision difficilement applicable, compte tenu de l'ampleur des contrôles à développer. Cet arrêté ne peut s'appliquer que sur des zones restreintes.

Nous avons, à la Tranche, 13 km de plage. Depuis plus de 20 ans, notre association œuvre pour la sensibilisation des fumeurs en mettant à leur disposition des cendriers sur les plages. Pour nous, la sensibilisation est plus pertinente que la coercition. Et vous, qu'en pensez-vous ?

Martine Bretonnet

Un autre regard sur nos poubelles s'impose

La « transition écologique » ne peut pas compter seulement sur le comportement des individus qui deviendraient éco-responsables ou consomm'acteurs. **Des lois ou règlements sont nécessaires pour inciter, voire contraindre, à modifier même des actes de la vie quotidienne.**

Trois objectifs à atteindre : diminuer les émissions de gaz à effet de serre (CO₂, CH₄, N₂O...), préserver la biodiversité (« la tapisserie de la vie qui s'effiloche »), faire face à la dépletion des ressources (énergies fossiles, métaux de toutes sortes, sols cultivables, eau potable...).

Aujourd'hui notre économie, assise sur une consommation de biens et services de plus en plus boulimique, est linéaire : on prend, on utilise, on jette.

La transition écologique doit s'appliquer à passer de la linéarité à la circularité, l'économie circulaire pouvant être décrite comme une pyramide à cinq étages : réduire, utiliser, recycler, incinérer, stocker. Précisons.

- **Réduire** : pour produire un bien et le distribuer, réduire la quantité de matière utilisée (des constituants à l'emballage) est une priorité (éco conception) ; le meilleur déchet est celui qui n'est pas produit.
- **Utiliser** : la durée d'utilisation d'un bien doit être maximisée (robustesse, facilité d'entretien). L'obsolescence programmée est condamnable. La réparation doit être largement possible (indice de réparabilité élevé, indice de durabilité) ainsi que la réutilisation en seconde main (lutte contre le gaspillage).
- **Recycler** : en fin de vie, le produit doit pouvoir être démonté en vue de recycler tout ou partie de ses constituants.
- **Incinérer** : une valorisation énergétique de certains matériaux ne pouvant être recyclés évite de les répandre dans la nature.
- **Stocker** : les déchets ultimes doivent pouvoir être stockés dans des conditions sûres en attendant une éventuelle valorisation rendue possible par l'évolution des techniques. Cela doit représenter la plus faible part possible des matières mises en œuvre initialement.

Dans cette optique **la loi AGEC** (Anti-Gaspillage pour une Economie Circulaire) de février 2020, se décline en cinq grands axes : **1) Sortir du plastique jetable ; 2) Mieux informer les consommateurs ; 3) Lutter contre le gaspillage et favoriser le réemploi solidaire ; 4) Agir contre l'obsolescence programmée ; 5) Mieux produire.**

Les 130 articles de la loi sont mis en œuvre progressivement depuis 2021.

La loi AGEC est en fait une transcription en droit national d'une directive-cadre de l'UE sur les déchets adoptée en 2008 pour rapprocher l'Europe d'une "société du recyclage" dans la perspective d'une "économie circulaire". La directive-cadre tient compte du principe de précaution figurant dans le traité sur l'Union européenne et est bâtie sur trois principes essentiels :

- **Prévention** : prévention de la production de déchets et prévention des dommages causés par les déchets (approche inspirée par la théorie du cycle de vie).
- **Principe pollueur-payeur** (figure dans le Traité sur le fonctionnement de l'Union européenne) : les coûts de la gestion des déchets doivent être supportés par le producteur originel des déchets ou par les détenteurs actuels ou antérieurs des déchets.
- **Responsabilité élargie du producteur** : ce principe vise à renforcer la réutilisation et la prévention, le recyclage et les autres méthodes de récupération des déchets.

Dans ce contexte réglementaire, à partir du 1^{er} janvier 2024, dans le cadre du service public de gestion des déchets, les collectivités territoriales sont tenues de mettre en place un tri à la source des biodéchets ou déchets organiques fermentescibles (déchets de cuisine et de table, déchets verts) pour les particuliers. Chaque collectivité est libre de définir l'organisation qui lui convient le mieux : collecte en porte à porte ou en point d'apport volontaire (bornes spécialisées), proposition de composteurs individuels pour ceux qui le souhaitent, mise en place de composteurs de quartiers ou en pied d'immeuble.

Le tri des biodéchets à la source se justifie pour trois raisons :

- **Réduire les émissions de gaz à effet de serre du secteur des déchets** : les biodéchets sont composés à 80% d'eau ; les incinérer est inutilement énergivore. Les enfouir libère du méthane (CH₄), un gaz dont le pouvoir de réchauffement global est 25 fois supérieur à celui du CO₂.
- **Produire des énergies renouvelables** : les biodéchets peuvent être utilisés à la production de biogaz, une énergie renouvelable utilisée de différentes manières :

- sous forme de combustible pour produire électricité et chaleur ;
- purifié en biométhane et utilisé comme carburant injecté dans le réseau de gaz naturel.
- **En faire des engrais organiques** : en remplaçant les apports en engrais de synthèse, les bénéfices environnementaux et économiques sont importants (revitalisation des sols, ressources renouvelables et disponibles sur le territoire).

Au niveau local, la Communauté de Communes Sud Vendée Littoral a prévu, toujours dans l'objectif de maîtriser le volume des poubelles ménagères et de minorer l'enfouissement, de financer la collecte des déchets à l'aide d'une redevance dite incitative (proportionnelle au volume collecté) en remplacement de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (calculée sur la base de la valeur locative du logement). La mise en place du dispositif, qui se généralise sur tout le territoire français, progressive, sera achevée localement pour le 1er janvier 2026.

Dès le 1er janvier 2024 démarre le contrôle d'accès en déchèterie ; chaque foyer doit détenir une carte.

Il convient donc à chacun d'acquérir une culture de la prévention des déchets et la mise en place des dispositifs collectifs doit donner du sens au geste de tri.

Marc RIVALLAND



Quoi de neuf à l'ADEV ? (Association de Défense de l'Environnement en Vendée)

L'APE la Tranche est affiliée à l'Association départementale depuis plusieurs décennies. D'autres associations vendéennes comme le **CAUE de Vendée** (Conseil en Architecture, Urbanisme, Environnement), **NATURE et VIE** et **AIR PUR 85** (Pollution atmosphérique) y sont également affiliées.

L'association, indépendante, tire ses ressources de plusieurs subventions, en particulier de celle du département mais surtout du produit de son Pôle Etudes, Biodiversité et Génie Ecologique. Elle assure également, auprès de publics très divers, des animations qui sensibilisent le public au respect et à la connaissance de l'environnement.

En 2021-2002, l'ADEV a entrepris une réflexion approfondie sur son identité, ses valeurs. Une charte a été élaborée qui les précise. Le message « **Agir pour l'environnement en Vendée !** » qui explicite le logo se veut significatif de sa démarche : **constructive et positive, à l'écoute des besoins qui sous-tendent les projets des divers partenaires, collectivités publiques ou structures privées, mais également attentive aux impacts sur les écosystèmes et la santé.**

L'ADEV s'est aussi rapprochée d'autres associations locales : le **GAE ESTUAIRE**, **L'APP** (Association pour la Protection des Paysages), **MERAVENIR**. Des rencontres régulières permettent de partager les réflexions des uns et des autres et d'organiser des actions en commun.

Ainsi **en février 2024** se tiendra à l'Île d'Olonne **une conférence sur le problème de l'interdiction de la pêche des anguilles dans le marais et de leur rareté, par un spécialiste de la question, directeur de recherche à Dinard en Bretagne.**

Si les diverses animations proposées par le Pôle Animation (d'avril à début novembre) ont été longtemps axées autour de l'Observatoire de l'Île d'Olonne, leur champ géographique a été élargi à/ et autour de La Roche-sur-Yon ainsi que dans le Sud Vendée.

Un exemple : **en 2024, l'ADEV assurera, durant l'été, à pied ou en canoë, la découverte du communal de Saint Benoist sur Mer, pour la maison de la Nature de la Grenouillère.**

Si les scolaires et les estivants ont constitué la majorité du public, aujourd'hui des demandes proviennent de publics spécifiques, tels des comités d'entreprises, des publics handicapés.

Notons enfin la création, au lycée Nature de La Roche-sur-Yon, d'un groupe de jeunes en BTS, Gestion et Protection de la Nature, plein de dynamisme et porteur d'actions innovantes pour 2024.

ADEV : 61 Boulevard Rivoli, 85000, La Roche-sur-Yon. 02 51 47 37 79

animation@adev-asso.fr etudes@adev-asso.fr www.adev-asso.fr

Laurence FERRE